



garde de mon enfant après separation

Par **dricko**, le **18/03/2011** à **00:01**

Bonjour je m'appelle Cédric j'ai 22 ans et un bébé de 7 mois, je suis séparé de sa maman depuis 4 mois après une relation de 1 an.

J'ai quitté sa maman pour un homme, je me pose beaucoup de questions en ce qui concerne mes droits, sachant que la maman a 31 ans, et déjà 2 enfants 7 et 9 ans qui ne voient plus leur père à l'heure actuelle et qui me concéderaient comme leur père.

Étant femme au foyer, elle ne trouve même pas le temps de faire son ménage et se permet de me menacer sur la garde de ma fille par rapport à mon homosexualité, moi contrairement à elle c'est ma fille unique, ma situation est stable, je suis toujours avec mon conjoint, qui travaille, nous habitons dans une maison où ma fille a sa chambre et où contrairement à chez sa mère le ménage est fait.

Je n'ose pas faire intervenir les services sociaux de peur que ses deux grands enfants, ne voyant plus leur père soient mis en foyer, ce qui les perturberait encore plus. Je ne cherche pas à priver ma fille ni de sa mère et ni de son frère et sa sœur.

La mère n'a pas digéré notre séparation et pense que je les prendrais pour une mère porteuse, ce qui n'est pas le cas.

J'attends vos conseils et commentaires, merci

Par **Domil**, le **18/03/2011** à **00:02**

Faites une requête au JAF pour obtenir des DVH et l'établissement de la pension alimentaire.

Par **Claralea**, le **18/03/2011** à **07:41**

ou demander la résidence de votre enfant chez vous

Par **dricko**, le **18/03/2011** à **12:22**

qu'est-ce que ces DVH? c'est la première fois que j'ai affaire à la justice. mais j'ai peur de perdre mes droits paternels par rapport à mon homosexualité.

Par **Laure11**, le **18/03/2011 à 12:40**

Il faut faire en courrier recommandé avec Accusé Réception une requête au Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance (TGI) dont dépend le domicile de votre enfant pour demander un droit de visite et d'hébergement pour ce dernier (DVH).

Avez-vous reconnu l'enfant ?

Si c'est le cas, vous ne perdrez pas vos droits paternels du fait de votre homosexualité.

En revanche, si vous n'avez fait aucune reconnaissance de paternité, vous n'avez aucun droit sur cet enfant.

Par **Domil**, le **18/03/2011 à 13:51**

[citation]qu'est ce que ces un dvh? ces la première fois que j'ai affaire a la justice. mais j'ai peur de perdre mais droit paternelle par a port a mon homosexualité.[/citation]Faites vous soutenir par une asso LGBT

Par **Claralea**, le **18/03/2011 à 14:31**

[citation]une asso LGBT[/citation]

Et c'est quoi ?

[citation]mais j'ai peur de perdre mais droit paternelle par a port a mon homosexualité.[/citation]

Votre homosexualité n'a rien à voir avec votre paternité. C'est pas un délit et ça ne met pas un enfant en danger. Avez vous reconnu votre enfant, et si oui, quand ?

Par **Domil**, le **18/03/2011 à 15:23**

LGBT : lesbien, gay, bi, transsexuel

Dis donc , t ' en connais du monde

Par **dricko**, le **18/03/2011 à 19:38**

oui j'ai reconnu mon enfant le 11/08/2010 elle porte mon nom

Par **Claralea**, le **18/03/2011** à **20:21**

[citation]Dis donc , t ' en connais du monde[/citation]

Je suis morte de rire !!!!!

Merci pour l'explication Domil, mais j'etais à 100000 lieues

Dricko, si vous avez reconnu votre fille à sa naissance, vous avez l'autorité parentale conjointe, il faudrait que vous saisissiez le JAF du domicile de votre enfant pour demander un droit de visite et d'hébergement, ou la garde alternée ou la résidence chez vous.

Mais c'est un tout petit bébé encore, donc pas dit qu'on vous donne la garde du bébé

Par **dricko**, le **21/03/2011** à **09:11**

pour l'instant je les deux fois par semaine ça se passe très bien même si c'est un bébé je m'en occupe très bien je ne vois pas pourquoi elle a tout les droits alors que à chaque fois que j'ai ma princesse il y a toujours quelque chose qui va pas! (ex: elle voulait passer ma fille au lait de vache à 4 mois) heureusement que j'ai intervenu car je ne sais comment serai devenu le foie de ma fille, attend toujours la dernière minute pour l'emmener chez le médecin quand elle est malade. je ne suis jamais d'accord avec elle et ça me dépasse quand je vais chez elle et qu'il y a de la merde de chien partout dans la part et j'en ai marre de voir que ma fille vit dans un tordis.

Par **Domil**, le **21/03/2011** à **11:08**

Et vous payez une pension alimentaire ?

PS : le lait maternisé c'est du lait de vache et les enfants n'ont jamais eu de problème de foie en passant au lait de vache à 4 mois

Par **dricko**, le **28/03/2011** à **16:39**

en fin on passe pas un bébé d'une boîte de lait à 20 euros à une brik à 20 cent. et même le lait de vache n'est pas conseillé avant ces 1 an

Par **Claralea**, le **28/03/2011** à **17:49**

Vous pourriez peut-être demander à ce qu'une assistante sociale aille voir comment ça se passe chez la mère.

Par **dricko**, le **28/03/2011** à **19:48**

j'y es déjà pensez mai le problème ces que il préviennent avant de faire des visite et elle se comportera bien si elle ses kel es surveillez

Par **Claralea**, le **28/03/2011** à **23:06**

Je n'ai jamais compris pourquoi ils préviennent, c'est comme si les flics disaient à des voleurs notoires, on va venir perquisitionner tel jour à telle heure. Il n'y aura évidemment aucune preuve le jour dit, tout sera "nettoyé" comme chez votre ex. pfff !